



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/08/2024  
Reçu en préfecture le 08/08/2024  
Publié le  
ID : 057-245700695-20240730-D2024\_89\_SI-AR

## DECISION 2024-89

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'arrêté du Président n° 2020-09 en date du 10 juillet portant délégation de fonction et de signature à M. Roland BALCERZAK, Vice-Président en charge de la « Mobilité et de la Coopération Transfrontalière », de manière générale et permanente,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2024,

Vu la délibération n°10 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour le budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 portant sur le vote du Budget primitif principal 2024 de la CCCE, et autorisant Monsieur le Président de la CCCE à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des crédits inscrits dans chaque section, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2024 portant vote du Budget supplémentaire principal 2024 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2024-55 du Conseil communautaire en date du 22 mai 2024 portant virement de crédits n° 1/2024 relatif au budget principal 2024 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2024-76 en date du 4 juillet 2024 portant virement de crédits n° 2/2024 relatif au budget principal 2024 de la CCCE,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2024 pour le budget principal de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

## DECIDE

### Article 1 :

De procéder aux virements de crédits tels que présentés dans le tableau, ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 06/08/2024

Reçu en préfecture le 08/08/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240730-D2024\_89\_SI-AR

### Virement de crédits n°3-2024

Imputation (chapitre - article - fonction)	NATURE	MONTANTS	
		CREDITS OUVERTS	CREDITS REDUITS
<b>CHAPITRE 011</b>		<b>12 407,51</b>	<b>12 407,51</b>
60612 020 /0404_STLIAISON Service : Service Finances	Energie Electricité		12 407,51
60632 020 /0202_IFMULTI Service : Service Informatique	Fournitures de petit équipement	301,80	
60632 4222 /0610_EFCRHG Service : MA Hettange-Grande	Fournitures de petit équipement	223,36	
6237 022 /0722_COM-MOBILITE Service : Service Communication protocole	Publications	828,00	
6238 022 /0722_COM-MOBILITE Service : Service Communication protocole	Autres services extérieurs	6 054,35	
6288 845 /0401_STENT Service : Service VRD	Autres services extérieurs	5 000,00	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		<b>12 407,51</b>	<b>12 407,51</b>
<b>CHAPITRE 21</b>		<b>95 208,92</b>	<b>95 208,92</b>
21751 0050 845 /0405_STTRAV Service : Service VRD	Réseaux de voirie	90 000,00	
21838 OPNI 020 /0202_IFMULTI Service : Service Informatique	Autre matériel informatique	1 746,00	
21848 0047 4222 /0610_EFCRHG Service : MA Hettange-Grande	Autres matériels de bureau et mobiliers	762,24	
2188 0028 323 /0906_SFCAP Service : Service CAPVer	Autres immobilisations corporelles	130,68	
2188 0028 323 /0906_SFCAP Service : Service Informatique	Autres immobilisations corporelles	2 330,00	
2188 0047 4222 /0610_EFCRHG Service : MA Hettange-Grande	Autres immobilisations corporelles	240,00	
2188 OPNI 020 /0404_STLIAIS Service : Service Finances	Autres immobilisations corporelles		95 208,92
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>95 208,92</b>	<b>95 208,92</b>
<b>CHAPITRE 73</b>		<b>2 846 664,00</b>	<b>2 846 664,00</b>
7352 01 /1103_AGE MAISON DE LA COMMUNAUTE Service : Service Finances	Fraction compensatoire de la CVAE	2 846 664,00	
738 01 /1103_AGE MAISON DE LA COMMUNAUTE Service : Service Finances	Autres impôts et taxes		2 846 664,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>2 846 664,00</b>	<b>2 846 664,00</b>
	<b>Total Ouverture de crédits</b>	<b>2 954 280,43</b>	
	<b>Total Réduction de crédits</b>		<b>2 954 280,43</b>

Fongibilité	Montant de l'enveloppe initiale de VC autorisé au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant de l'enveloppe de VC déjà consommé au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant VC n° 3-2024 lié à la fongibilité	Solde de l'enveloppe lié à la fongibilité
Section Fonctionnement	2 621 705,74 €	17 092,40 €	0,00 €	2 604 613,34 €
Section Investissement	3 581 875,81 €	554 000,00 €	0,00 €	3 027 875,81 €

Les virements de crédits dans les deux sections sont inférieurs au seuil du montant de l'enveloppe fixée au titre de la fongibilité.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 30 juillet 2024

Pour le Président  
et par délégation  
Roland BALCERZAK  
Vice-Président en charge de la Mobilité  
et la Coopération transfrontalière